

N^o 244.



500 francs à payer le 1^{er} janvier 1861
de ce 1^{er} janvier 1861, dernier an au

+ et content

[Handwritten signatures and initials]

Pardevant M^{re} Raymond-François-Joseph Commines,
notaire, résidant au bourg cantonal de Nojire,
arrondissement de Bourganeuf, Département de la
Creuse, en présence des témoins soussignés,

Le camporn Antoine Martin, propriétaire-agri-
culteur, demeurant au village de Vauris,
commune de Nojire, agissant en qualité de
mandataire de Michel Maltheus, marié, demeurant
à Lyon, rue Bossuet, n^o 7, suivant procuration sous
seing privé en date du six décembre dernier,
qui n'est point enregistrée, mais qui le sera avec les
présentes, auxquelles elle demeurera annexée,

« Séid Michel Maltheus, agissant comme époux
« de Jeanne Longy, fille et héritière de Pierre Longy,

Lequel a reconnu avoir reçu de Jean-Baptiste
Verbain, cultivateur, demeurant au village de Pallier,
commune de Gentiane, arrondissement d'Hubersou
(Creuse), agissant comme époux de Jeanne Longy,

La somme de cent francs, savoir, quatre-vingt
francs de principal et vingt francs d'intérêt, à
compte et à valoir sur ce qui peut être dû aux époux
Maltheus par les époux Verbain, en vertu de quels
titres et pour quelles causes que ce soit, dont quittance.

Fait, lu et passé à Nojire, étude, le vingt-sept
décembre mil huit cent cinquante-cinq, en présence de
Victor-Léonard Camalau, docteur en médecine, et de
Charles-Sylvain Chaussey de Laprade, avocat, suppléant
du juge de paix du canton de Nojire, tous deux domiciliés
en ce bourg de Nojire, qui, de même que le camporn,
ont signé avec nous notaire.

[Handwritten signatures: Chaussey, Martin, Camalau]